



Plan Climat Air Energie Territorial

Stratégie territoriale

Version du 20 décembre 2018

Sommaire

Comment Grand Chambéry peut répondre aux enjeux du changement climatique ?	3
Le contexte national et régional.....	3
Se connaître pour mieux adapter nos réponses.....	3
▪ <i>Energie</i>	3
▪ <i>Qualité de l'air</i>	4
Une démarche partenariale et transversale.....	4
▪ <i>Les contributeurs</i>	4
▪ <i>La Fabrique du territoire</i>	4
La cohérence avec les autres documents stratégiques.....	4
La stratégie territoriale pour un territoire éco-responsable	5
Territoire à énergie positive en 2050.....	5
▪ <i>Objectifs réglementaires</i>	5
▪ <i>Objectif 2025</i>	5
▪ <i>Objectif TEPOS</i>	6
4 enjeux prioritaires.....	6
▪ <i>La qualité de l'air</i>	6
▪ <i>Territoire à énergie positive</i>	6
▪ <i>Les gaz à effet de serre</i>	7
▪ <i>La séquestration de carbone</i>	7
5 axes structurants.....	7
25 orientations stratégiques.....	7
Les objectifs chiffrés	9
Objectifs sectoriels de baisse des consommations d'énergie retenus pour le territoire de Grand Chambéry par rapport à 2012.....	9
Objectifs sectoriels de réduction des émissions de gaz à effet de serre retenus pour le territoire de Grand Chambéry par rapport à 1990.....	10
Objectifs de production d'énergies renouvelables.....	11
Objectifs de réduction par catégorie des principaux polluants atmosphériques par rapport à 2005.....	12
Potentiels de séquestration de carbone.....	12
▪ <i>La capacité de stockage du sol et de la biomasse aérienne</i>	12
▪ <i>Estimation de la capacité d'évitement d'émission de CO₂ par conversion de l'usage du sol</i>	12
▪ <i>Estimation de la quantité de carbone stockée et substituée par la filière forêt et bois en remplacement de ressources fossiles</i>	12
Un territoire éco-responsable, moteur des grandes transitions	13

Comment Grand Chambéry peut répondre aux enjeux du changement climatique ?

Réchauffement des températures, fortes précipitations soudaines ou encore diminution de l'enneigement, les signes du changement climatique se remarquent, y compris sur notre territoire.

Pour répondre à cet enjeu d'avenir, Grand Chambéry s'engage au quotidien et coordonne son action grâce à un « Plan Climat Air Énergie Territorial ».

Son objectif ? Faire de Grand Chambéry un territoire éco responsable, agissant sur les causes du changement climatique et prenant la mesure de ses conséquences, grâce à une baisse de la consommation énergétique, une hausse de la production d'énergies renouvelables, la reconquête de la qualité de l'air et une prise de conscience des citoyens et des acteurs locaux.

Le contexte national et régional

La loi de transition énergétique pour la croissance verte n° 2015-992 du 17 août 2015 a désigné les EPCI de plus de 20 000 habitants coordonnateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

En signant les Accords de Paris de 2016, les pays se sont engagés à limiter l'augmentation de la température moyenne à 2° C, et si possible à 1,5° C. Pour cela, ils se sont engagés, conformément aux recommandations du GIEC, à atteindre la neutralité carbone au cours de la 2^e moitié du XXI^e siècle.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été approuvée par l'Idécree n° 2015-1491 du 18 novembre 2015. Elle précise les mesures et les leviers, dans tous les secteurs d'activité, pour réussir la transition vers une économie bas-carbone, nouvelle économie verte. La France s'est engagée, avec la Stratégie Nationale Bas Carbone, à réduire de 75% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050 par rapport à 1990.

La loi NOTRe du 7 août 2015 donne compétence aux Régions pour élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) pour leur territoire.

Intégrateur, le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes en cours de préparation vise à fusionner plusieurs schémas déjà existants. Ce schéma stratégique transversal, recouvre non seulement les questions d'aménagement du territoire mais aussi de mobilités, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets et fixe pour Auvergne-Rhône-Alpes des axes d'aménagement territorial avec « une vision unifiée du territoire à l'horizon 2030 ».

Ainsi, Grand Chambéry a-t-elle saisi l'opportunité de la loi de transition énergétique et des accords de Paris de 2016 pour se fixer des objectifs ambitieux, définir sa stratégie Climat Air Énergie et élaborer son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Se connaître pour mieux adapter nos réponses

Apprendre à se connaître est nécessaire pour proposer des actions efficaces et concrètes.

▪ Énergie

- 1- Après une période de hausse continue de la consommation énergétique jusqu'en 2005, une baisse de 10% en 12 ans est actuellement observée.
- 2- La diminution de la consommation énergétique s'accompagne automatiquement d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais des points de vigilance existent :
 - Le parc immobilier du territoire n'est pas performant : une grande partie des logements ont été construits avant la première réglementation thermique de 1973.
 - Le trafic poids lourds et de véhicules est en augmentation constante sur nos routes et en particulier sur la Voie Rapide Urbaine.
- 3- Le territoire ne produit que 10% de l'énergie consommée.
- 4- L'approvisionnement en énergie coûte environ 300 millions d'euros chaque année sur le territoire. Les énergies fossiles représentent un coût important qui augmente.

▪ *Qualité de l'air*

Du côté de la qualité de l'air, Grand Chambéry surveille en permanence 3 polluants :

- les oxydes d'azote (NO₂), issus de la combustion des carburants ;
- les particules fines (PM10) issues du fonctionnement des installations de chauffage peu performantes et des vieux véhicules,
- l'ozone (O₃), très présent lors des pics de chaleur.

Fort de ces constats, aux côtés de ses partenaires, Grand Chambéry s'engage en faveur de la transition énergétique.

Une démarche partenariale et transversale

▪ *Les contributeurs*

Grand Chambéry n'est pas seule et peut s'appuyer sur l'engagement de ses habitants, mieux sensibilisés, mais aussi de ses acteurs économiques et industriels. Les partenaires stratégiques sont aussi pleinement engagés à ses côtés.

L'élaboration du PCAET a démarré début 2018 et a rassemblé l'ensemble des partenaires et services de l'agglomération avec divers temps forts :

- Lancement de la démarche ;
- Rencontres bilatérales des services ou avec les partenaires ;
- Ateliers de travail et de co-construction.

La concertation du public sera faite par le biais d'une mise à disposition par voie dématérialisée, en septembre 2019, après avis de l'Autorité environnementale.

▪ *La Fabrique du territoire*

Pour répondre efficacement aux préoccupations qui se posent pour les années à venir, l'agglomération Grand Chambéry a initié en juin 2016 son projet d'agglomération, La Fabrique du territoire et voté le 14 décembre 2017.

Une démarche inédite de concertation, associant de manière participative et directe les élus, la population, les étudiants, les agents des collectivités, les acteurs associatifs et socio-professionnels a été mise en place. Tous ceux qui font ou feront le territoire ont été consultés sur 7 thématiques distinctes pour qu'ils expriment leurs idées, leurs visions et leurs priorités d'actions pour accompagner les évolutions du monde dans lequel nous vivons. L'enjeu 5 « Territoire durable : l'agglomération moteur des grandes transitions » a permis d'introduire la concertation sur les thématiques du PCAET. La démarche de participation, d'innovation et de dialogue instaurée se poursuit et est déclinée dans le cadre de l'élaboration des différents documents de planification de Grand Chambéry, notamment au travers du Conseil de développement dont la composition émane directement du panel de citoyens et des membres des chantiers de la fabrique.

La cohérence avec les autres documents stratégiques

Le PCAET, démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, s'articule avec les autres dispositifs de planification aux échelles nationales, régionales et locale. Le PCAET doit :

- être compatible avec le SRADDET ;
- prendre en compte le ScoT ;
- prendre en compte la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC) ;
- être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), le cas échéant.

Le PLUi HD doit prendre en compte le PCAET.

Le PCAET a vocation à diffuser une approche globale et intégrée de la politique Climat Air Energie au sein de l'ensemble des politiques publiques portées par Grand Chambéry. Ainsi, l'articulation du PCAET, aux différentes étapes de son élaboration, avec les documents sectoriels de programmation en cours de réalisation dans les différentes compétences de Grand Chambéry permet l'intégration des enjeux et la convergence des ambitions pour un territoire éco-responsable, moteur des grandes transitions :

- La Fabrique du territoire, le projet d'agglomération 2017-2030
- PLUi Habitat-Déplacements
- Schéma de développement touristique 2017-2022

- Schéma agricole, Charte forestière de territoire
- Schéma directeur des eaux pluviales
- Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Lac du Bourget 2015-2021
- Plan d'action en faveur des zones humides
- Démarche Territoire à énergie positive
- Renouvellement de la labellisation Cit'ergie
- Territoire zéro déchet, zéro gaspillage

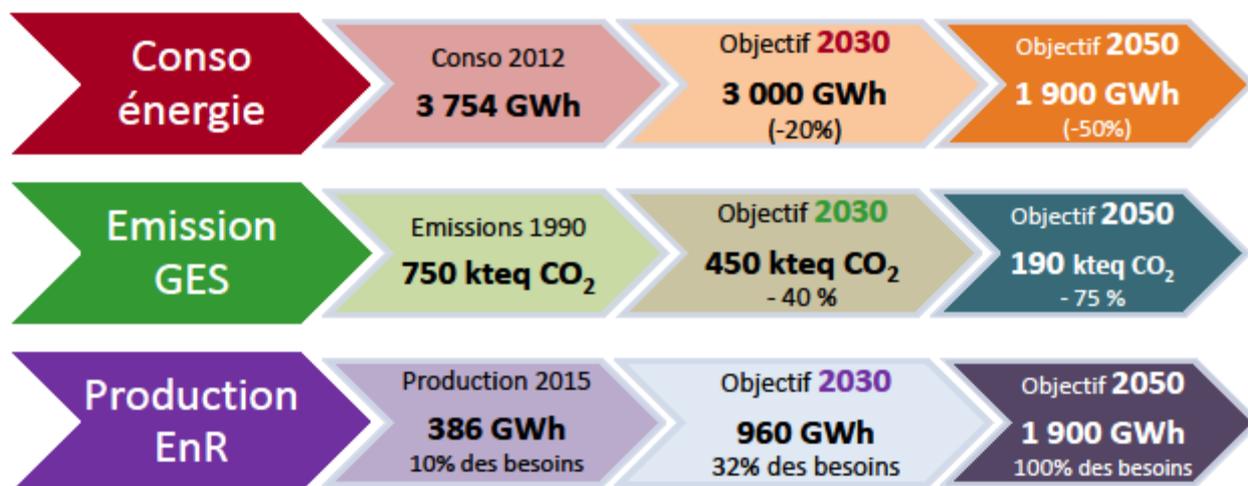
L'ensemble de ces documents cadre permet d'inscrire Grand Chambéry sur la trajectoire d'un territoire éco-responsable.

La stratégie territoriale pour un territoire éco-responsable

Territoire à énergie positive en 2050

▪ Objectifs réglementaires

En 2050, la totalité des besoins en énergie devra être couverte par la production locale pour s'inscrire dans la trajectoire et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.



▪ Objectif 2025

Le PCAET doit permettre d'atteindre le premier palier de la transition énergétique en 2025 :

- baisser les consommations énergétiques de 16 %, pour atteindre 3 111 GWh ;
- la diminution des consommations entrainera une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 17 % (524 kteq CO₂) ;
- parallèlement, la production d'énergies renouvelables doit doubler pour couvrir 22 % des besoins, soit une production de 693 GWh.

Pour atteindre les objectifs de 2025, Grand Chambéry doit s'appuyer sur ses atouts et ressources locales pour :

- Développer l'autonomie énergétique ;
- Renforcer l'emploi dans le domaine de la transition énergétique ;
- Préserver les espaces agricoles et naturels, représentant près de 90 % du territoire, pour préserver le potentiel de stockage de carbone du territoire.



▪ Objectif TEPOS

Pour devenir un territoire à énergie positive, Grand Chambéry devra accentuer les efforts de baisse des consommations et / ou de production d'énergies renouvelables afin d'atteindre un solde positif en 2050.



La trajectoire TEPOS, déterminée à l'échelle du territoire TEPOS (d'Annecy à Chambéry, en passant par les Bauges), permet de respecter les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2050, avec des paliers à 2025 et 2030 pas trop éloignés des objectifs réglementaires.

4 enjeux prioritaires

Pour y arriver, Grand Chambéry se fixe des objectifs dans les secteurs énergivores, ayant un impact sur la qualité de l'air et vulnérables au changement climatique :

- Les mobilités ;
- Le bâtiment : logements et locaux d'entreprises ;
- Le secteur économique tertiaire ;
- L'agriculture, la sylviculture ;
- Le tourisme ;
- Les ressources du territoire.

Les politiques sectorielles de l'agglomération ont été évaluées par le prisme des 4 enjeux prioritaires, leviers du territoire pour une stratégie éco-responsable, moteur des grandes transitions.

▪ La qualité de l'air

Les principaux polluants du territoire de l'agglomération sont les oxydes d'azote (NOx), les particules fines (PM10 principalement) et l'ozone (O₃).

Pour reconquérir la qualité de l'air, l'objectif des 15 mesures concrètes du Plan Local de la Qualité de l'Air (PLQA) est triple :

- Améliorer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de politiques publiques existants et intégrer les enjeux sanitaires et environnementaux à chaque étape des projets et opérations d'aménagement.
- Diminuer les émissions de particules par la mise en œuvre d'actions opérationnelles à court terme.
- Réduire l'exposition des populations au niveau minimal et traiter spécifiquement les « points noirs de la qualité de l'air » par des mesures d'urbanisme notamment.

▪ Territoire à énergie positive

La trajectoire donnée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de diviser par 2 les consommations énergétiques et de couvrir les besoins par les productions d'énergies renouvelables, pour un territoire à croissance neutre. Pour atteindre le territoire à énergie positive en 2050, les courbes et les efforts devront être accentués.

▪ Les gaz à effet de serre

Les principaux GES sont le CO₂, la vapeur d'eau, le méthane, l'ozone et le protoxyde d'azote. Naturellement présents dans l'atmosphère, leur concentration varie du fait des activités humaines. Le CO₂, principal responsable du réchauffement climatique, provient majoritairement de la combustion des énergies fossiles. La diminution des émissions de gaz à effet de serre est donc corrélée à la baisse de la consommation d'énergie.

▪ La séquestration de carbone

C'est le processus correspondant au stockage du carbone dans le système sol / végétal. Il permet d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre. L'augmentation ou l'optimisation de la séquestration carbone dans le sol ou la biomasse et la capacité d'évitement d'émission de CO₂ par substitution des ressources fossiles sont possibles en agissant sur :

- la végétation,
- les productions agricoles,
- l'utilisation des sols
- les milieux naturels,
- l'utilisation des matières premières (construction, alimentation, déchets, bois-énergie...).

L'adaptation au changement climatique désigne les stratégies, initiatives et mesures individuelles ou collectives visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets réels ou attendus des changements climatiques (atténuer ou éviter les effets préjudiciables et exploiter les effets bénéfiques). En fonction de l'amplitude donnée à ces 4 enjeux prioritaires, leviers de la stratégie Climat Air Energie, et de la déclinaison massive de mesures d'adaptation (dans le domaine des risques, de l'environnement, du tourisme, de l'agriculture, de la biodiversité et des écosystèmes...), naissent la résilience et la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique.

5 axes structurants

Pour parvenir à un territoire à énergie positive en 2050, Grand Chambéry s'est fixée 5 axes de travail structurants et ambitieux sur la route de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique :

1. Pour des mobilités agiles et durables
2. Pour un bâti performant, sain et agréable
3. Pour doubler la production d'énergies renouvelables
4. Pour replacer la végétation au centre de l'aménagement du territoire
5. Pour valoriser les richesses du territoire

25 orientations stratégiques

Ainsi jusqu'en 2025, le PCAET s'articulera autour de 25 orientations stratégiques et concrètes pour devenir un territoire éco-responsable. Les orientations se déclinent au travers des compétences sectorielles les plus énergivores et ayant un effet levier sur l'adaptation au changement climatique.

Axe 1	Vers des mobilités agiles et durables
Objectif	Diminuer les consommations de carburants en changeant nos habitudes de déplacements (covoiturage, dernier km, télétravail, marcher/rouler à vélo), renforcer les circuits courts pour limiter le transport des marchandises et favoriser la conversion des flottes de véhicules.
1.1	Gouvernance
1.2	Changement de comportement dans les mobilités
1.3	Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables
1.4	Limiter les flux logistiques
1.5	L'innovation pour des mobilités décarbonnées

Axe 2 Piloter un bâti performant, sain et agréable	
Objectif	Massifier la rénovation énergétique des bâtiments, en habitat collectif comme en maison individuelle (notamment en zone rurale) pour faire baisser l'investissement et augmenter la performance des entreprises locales. Permettre à l'occupant du logement de maîtriser ses consommations énergétiques en comprenant les informations transmises, précarité énergétique et conversion des modes de chauffages peu performants.
2.6	Des constructions neuves exemplaires
2.7	De la rénovation ambitieuse
2.8	L'utilisateur comme acteur de ses consommations
2.9	Améliorer la qualité de l'air intérieur et lutter contre la précarité énergétique
Axe 3 La végétation au service de l'adaptation au changement climatique	
Objectif	Reconnaître le rôle des écosystèmes dans la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique en réintroduisant massivement la nature en ville (pour atténuer les effets des canicules notamment) et en préservant les surfaces agricoles exploitées et les espaces naturels (entretien des prairies et des corridors biologiques, introduction des cultures dérobées, gestion des zones humides).
3.10	Des outils pour améliorer l'empreinte carbone
3.11	Préservation des services rendus par les éco-systèmes
3.12	Prévention des risques climatiques en milieu urbain
3.13	Territoire perméable
3.14	Gestion de la végétation
Axe 4 Valoriser les richesses du territoire	
Objectif	Renforcer les circuits courts pour consommer localement la production agricole du territoire, intégrer le bois des forêts du territoire dans des filières de construction et de bois-énergie. Recycler nos déchets dans des process de fabrication d'énergie (déchets verts pour faire du compost, déchets de cuisine pour fabriquer du gaz, déchets de bois d'ameublement pour fabriquer de la chaleur et du gaz).
4.15	Une agriculture de proximité et de qualité
4.16	La ressource forestière
4.17	Gestion durable de la ressource en eau
4.18	Des déchets valorisés
4.19	Un tissu d'entreprises décarbonnées
4.20	Un territoire attractif et responsable
Axe 5 Doubler la production d'énergies renouvelables	
Objectif	Stimuler la production d'énergies renouvelables en construisant des modèles économiques adaptés et en communiquant sur le potentiel de production du territoire à l'échelle de la parcelle pour que chaque habitant connaisse le potentiel dans son quartier.
5.21	Faciliter le développement de projets
5.22	Faire connaître les potentiels
5.23	Accélérer les productions
5.24	Mesurer pour s'améliorer
5.25	Communiquer pour construire un territoire à énergie positive

Les objectifs chiffrés

Le PCAET est élaboré pour 6 ans (2020-2025), mais la trajectoire menant aux objectifs 2050, présente des paliers intermédiaires à 2025 et 2030. Ainsi des objectifs ont été définis en fonction des 4 enjeux prioritaires :

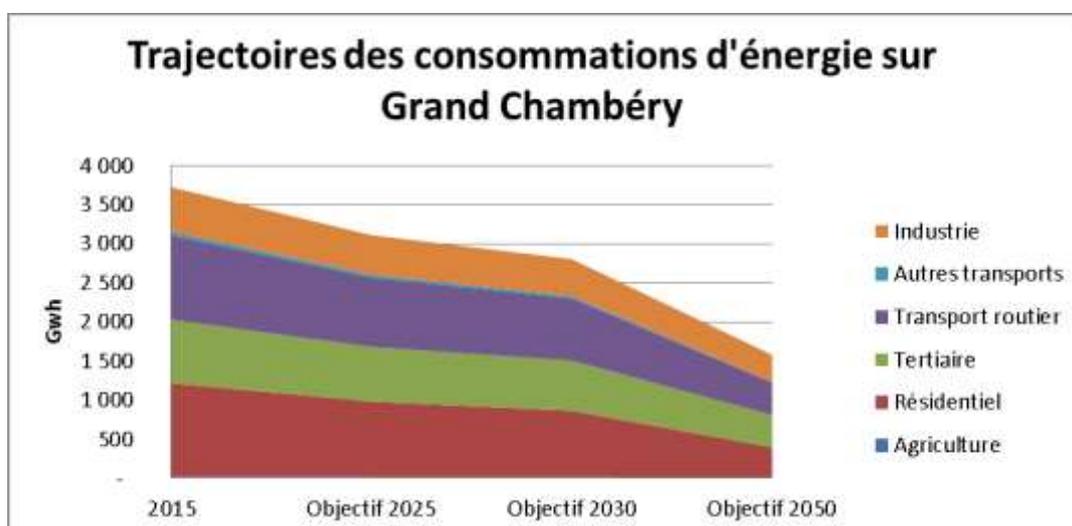
1. Diminution des consommations énergétiques et augmentation des productions d'énergies renouvelables selon la filière ;
2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
3. Amélioration de la qualité de l'air ;
4. Définition du potentiel de séquestration de carbone du territoire.

Le PCAET doit permettre de baisser les consommations énergétiques de 16 % d'ici 2025, ce qui entrainera une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 17 %. Parallèlement, la production d'énergies renouvelables doit doubler d'ici 2025 pour couvrir 22 % des besoins.

Les tableaux présentent les objectifs détaillés par secteurs et par années réglementaires (2030 et 2050), ainsi que le 1^{er} palier de la transition énergétique pour Grand Chambéry à 2025, en tenant compte de la trajectoire TEPOS.

Objectifs sectoriels de baisse des consommations d'énergie retenus pour le territoire de Grand Chambéry par rapport à 2012

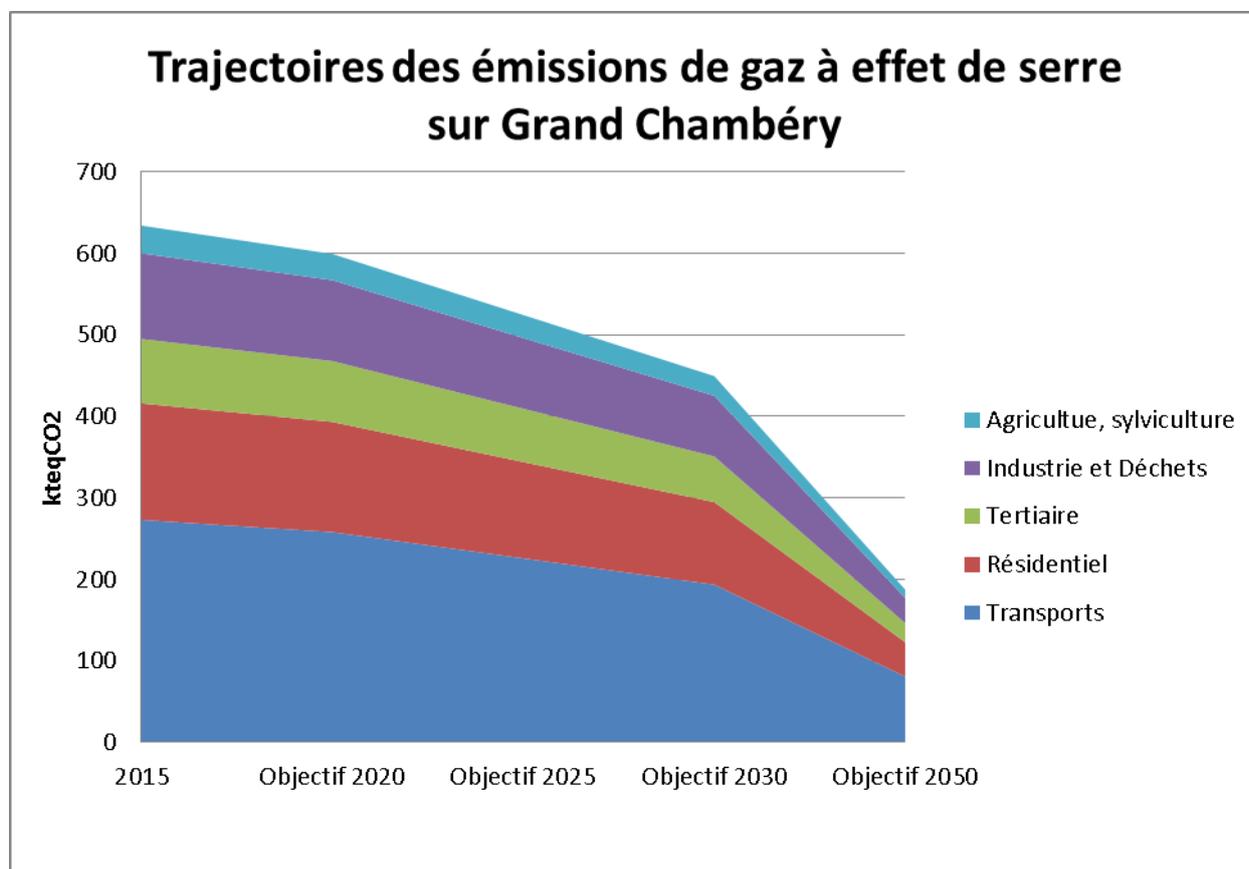
Grand Chambéry	Données OREGES 2015	Grand Chambéry	Objectif 2025	Grand Chambéry	Objectif 2030	Grand Chambéry	Objectif 2050
Secteurs d'activités	Cumul consommations 2015	Taux de réduction	Objectif consommations 2025	Taux de réduction	Objectif consommations 2030	Taux de réduction	Objectif consommations 2050
	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh
Transport routier	1 078	- 18 %	889	- 11 %	795	- 48 %	417
Autres transports	46	- 25 %	35	- 16 %	29	- 78 %	6
Résidentiel	1 193	- 19 %	962	- 12 %	847	- 54 %	386
Tertiaire	813	- 14 %	699	- 8 %	642	- 35 %	414
Industrie	572	- 11 %	507	- 6 %	475	- 27 %	345
Agriculture	22	- 1,7 %	18	- 10 %	16	- 47 %	9
TOTAL	3 724	- 16 %	3 111	- 10 %	2 804	- 44 %	1 577



Secteurs d'activité	Taux d'effort entre 2015 et 2025	Taux d'effort entre 2015 et 2030	Taux d'effort entre 2015 et 2050
Transport routier	- 18 %	- 26 %	- 61 %
Autres transports	- 25 %	- 37 %	- 86 %
Résidentiel	- 19 %	- 29 %	- 68 %
Tertiaire	- 14 %	- 21 %	- 49 %
Industrie	- 11 %	- 17 %	- 40 %
Agriculture	- 17 %	- 26 %	- 61 %
TOTAL	- 16%	- 25 %	- 58 %

Objectifs sectoriels de réduction des émissions de gaz à effet de serre retenus pour le territoire de Grand Chambéry par rapport à 1990

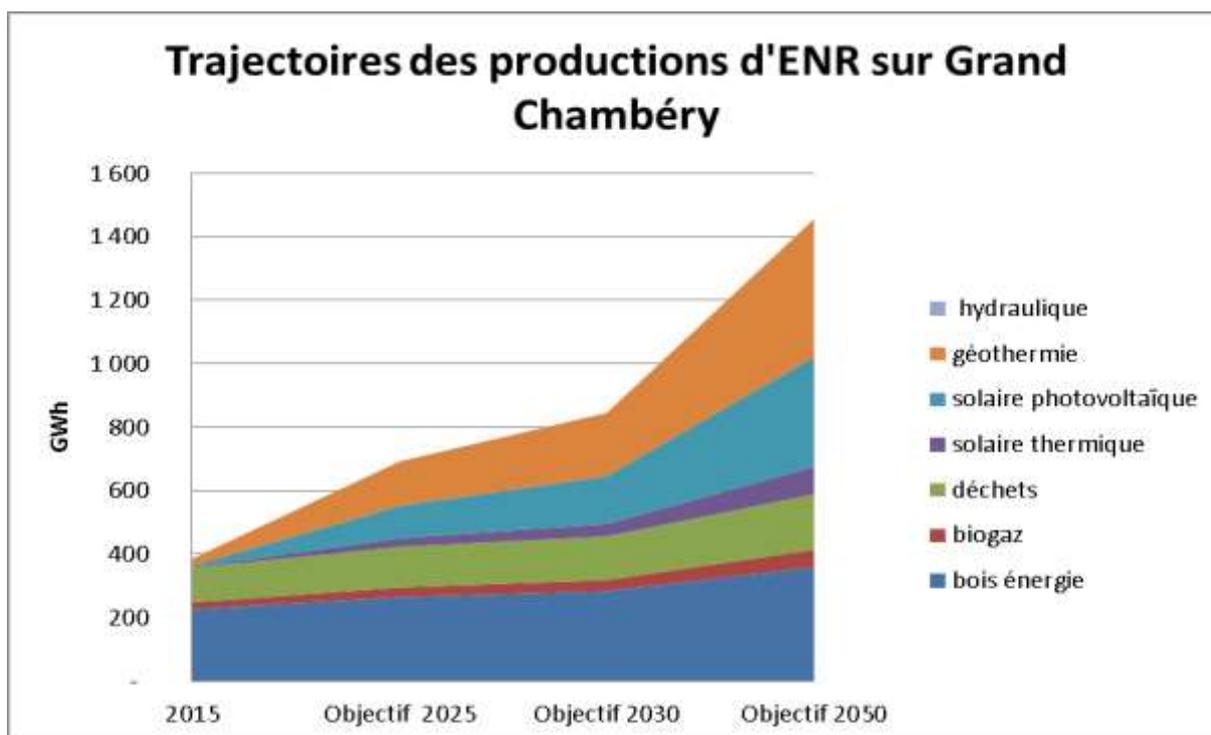
Grand Chambéry	Données OREGES 2015	Grand Chambéry	Objectif 2025	Grand Chambéry	Objectif 2030	Grand Chambéry	Objectif 2050
Secteurs d'activités	Cumul émissions 2015	Taux de réduction	Objectif émissions 2025	Taux de réduction	Objectif émissions 2030	Taux de réduction	Objectif émissions 2050
	Kteq CO ₂	%	Kteq CO ₂	%	Kteq CO ₂	%	Kteq CO ₂
Tous transports	273	- 17 %	226	- 14 %	194	- 58 %	81
Résidentiel	143	- 17 %	118	- 14 %	101	- 58 %	42
Tertiaire	79	- 17 %	65	- 14 %	56	- 58 %	23
Industrie et Déchets	105	- 17 %	87	- 14 %	74	- 58 %	31
Agriculture et Sylviculture	34	- 17 %	28	- 14 %	24	- 58 %	10
TOTAL	634	- 17 %	524	- 14 %	449	- 58 %	187



Secteurs d'activité	Taux d'effort entre 2015 et 2025	Taux d'effort entre 2015 et 2030	Taux d'effort entre 2015 et 2050
Tous secteurs	- 17%	- 29 %	- 71 %

Objectifs de production d'énergies renouvelables

Grand Chambéry	Données OREGES 2015	Grand Chambéry	Objectif 2025	Grand Chambéry	Objectif 2030	Grand Chambéry	Objectif 2050
Production d'EnR par filière	Cumul productions 2015	Taux d'augmentation	Objectif productions 2025	Taux d'augmentation	Objectif productions 2030	Taux d'augmentation	Objectif productions 2050
	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh
Bois-énergie	227	17 %	265	7 %	284	27 %	360
Biogaz	21	45 %	31	16 %	35	54 %	54
Déchets	109	17 %	128	7 %	137	28 %	175
Solaire thermique	2	1 025 %	27	46 %	39	125 %	87
Solaire photovoltaïque	5	2 156 %	102	48 %	151	129 %	346
Géothermie	22	533 %	140	42 %	199	119 %	435
Hydraulique	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	386	79 %	693	22 %	845	72 %	1 457



Filières d'EnR	Taux d'effort entre 2015 et 2025	Taux d'effort entre 2015 et 2030	Taux d'effort entre 2015 et 2050
Bois-énergie	17 %	25 %	58 %
Biogaz	45 %	68 %	159 %
Déchets	17 %	26 %	61 %
Solaire thermique	1 025 %	1 538 %	3 589 %
Solaire photovoltaïque	2 156 %	3 233 %	7 544 %
Géothermie	533 %	800 %	1 867 %
Hydraulique	-	-	-
TOTAL	79 %	119 %	277 %

Objectifs de réduction par catégorie des principaux polluants atmosphériques par rapport à 2005

Les objectifs de réduction sont calculés par rapport aux Objectifs publics pour réduire la pollution de l'air (PREPA) de la France. Les données sont issues des mesures et analyses réalisées par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes sur Grand Chambéry.

Polluants atmosphériques	Emissions actuelles 2016	Objectif de réduction 2020		Objectif de réduction 2030	
		tonnes	Taux d'effort entre 2016 et 2020	tonnes	Taux d'effort entre 2016 et 2020
Particules (PM 2,5)	290 tonnes	270	- 6,9 %	159	- 45,2 %
Oxydes d'azote (NOx)	1 486 tonnes	1 245	- 16,2 %	772	- 48 %
Dioxyde de soufre (SO ₂)	211 tonnes	356	déjà atteint	261	déjà atteint
Composés organiques volatils (COV)	1 223 tonnes	929	- 24 %	782	- 36,1 %
Ammoniac (NH ₃)	307 tonnes	291	- 5,2 %	263	- 14,3 %

Pour 2025, l'objectif de Grand Chambéry est de maintenir les émissions des 3 principaux polluants atmosphériques du territoire sous les seuils réglementaires, été comme hiver, même si la qualité de l'air dépend aussi de phénomènes météorologiques sur lesquels aucune action n'est possible.

Potentiels de séquestration de carbone

Les estimations ont été réalisées selon la méthodologie du *Bénéfice d'Atténuation Potentiel* développée et déposée par Sylv'ACCTES et les potentiels moyens sont issus de l'outil de l'ADEME Tableau « flux de CO₂ ».

- La capacité de stockage du sol et de la biomasse aérienne

Occupation du sol sur Grand Chambéry		Potentiel de séquestration de carbone
Typologie	Surface (ha)	Tonnes de carbone
Zones urbanisées	6 093	182 790
Prairies et alpages	4 956	396 480
Autres zones agricoles	8 109	324 360
Forêt 49% résineux et 51% feuillus	30 151	6 285 075
Zones humides	823	98 760
Autres espaces naturels	2 465	147 900
TOTAL	52 597	7 435 365

- Estimation de la capacité d'évitement d'émission de CO₂ par conversion de l'usage du sol

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi HD, les communes et l'agglomération ont réalisé un effort conséquent pour répondre aux objectifs de la loi en matière d'étalement urbain. Ainsi, de nombreux espaces potentiellement urbanisables conserveront une vocation agricole ou naturelle. Le potentiel de séquestration de carbone préservé sera de 21 600 tonnes.

- Estimation de la quantité de carbone stockée et substituée par la filière forêt et bois en remplacement de ressources fossiles

Capacités d'évitement d'émission de CO ₂ par l'usage de produits bois (matériaux ou énergie)	Quantité de carbone stockée
Carbone stocké dans les produits bois d'œuvre	341 248 tonnes
Carbone substitué par l'usage du bois comme matériaux	565 330 tonnes
Carbone substitué par l'usage du bois comme énergie	790 233 tonnes

Un territoire éco-responsable, moteur des grandes transitions

Sur un territoire attractif qui doit faire face à de nombreux enjeux liés à l'augmentation de sa population, à la forte fréquentation de ses axes de transport et à une dynamique économique retrouvée, Grand Chambéry et ses partenaires se doivent d'engager des mesures concrètes et pragmatiques pour en faire un espace éco-responsable, moteur des grandes transitions.

Ainsi, le Plan Climat Air Energie se traduit par 5 axes structurants et 25 orientations stratégiques qui toutes, déclinées à horizon 2025, permettront d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de tendre vers un territoire à énergie positive par développement des énergies renouvelables.

Pour réussir chacun doit contribuer.